

ATELIER SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET LE CALCUL DU COUT DES DSRP, L'ANALYSE
DE L'IMPACT DES POLITIQUES SUR LA PAUVRETE ET LES LIENS ENTRE COMMERCE
INTERNATIONAL ET PAUVRETE

Dakar, 24–27 mars 2003

CADRE BUDGETAIRE ET CIBLAGE DES PAUVRES :
EXPERIENCE DU BURKINA FASO

Tankien DAYO

*Assistant de programme finances publiques
Secrétariat technique pour la coordination des
programmes de développement économique et social
Ministère de l'économie et du développement
Burkina Faso*

Introduction

Depuis l'année 2000, le Burkina Faso a adopté le Cadre des Dépenses à Moyen Terme pour donner une vision de moyen terme à la politique budgétaire dans son ensemble et surtout pour assurer une meilleure intégration entre les politiques publiques et le budget. Cette démarche qui s'inscrit dans la continuité des réformes déjà entreprises dans le domaine de la gestion budgétaire (notamment depuis la mise en œuvre du premier programme d'ajustement structurel intervenu en 1991) se trouve aujourd'hui confortée par la nécessité d'adapter l'instrument budgétaire aux exigences du changement de paradigme amorcé à travers le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté élaboré par le gouvernement et adopté par la communauté des partenaires au développement notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International depuis 2000.

L'objectif de la présente communication est d'introduire des échanges autour de la question de la programmation budgétaire et au ciblage des pauvres. Elle sera principalement axée sur le Cadre des Dépenses à Moyen Terme qui est un instrument adopté par les autorités du pays pour traduire d'une manière beaucoup plus efficace les programmes et priorités stratégiques du pays.

Contexte

De nombreux économistes praticiens établissent aujourd'hui le diagnostic selon lequel la faible performance des politiques engagées par les pays en développement est à lier à la faible intégration des différentes stratégies de développement et le budget de l'Etat. Et pourtant, le budget est par définition l'instrument privilégié de mise en œuvre de la politique économique. Les interrogations suscitées sont diverses :

- La structure des allocations de ressources en faveur des différents secteurs d'intervention permet-elle au budget de l'Etat, de refléter de manière efficace les priorités de développement ?
- Les procédures d'exécution du budget de l'Etat, sont-elles favorables au ciblage des populations les plus pauvres ?
- Les allocations budgétaires prennent-elles en compte les questions d'équité afin d'assurer un développement équilibré impliquant toutes les franges de la population ?

En se référant à l'exemple du Burkina Faso, ces questions semblent fondées si l'on analyse le système d'allocation des ressources publiques d'avant les années 1998. En effet, celui-ci ne se fondait pas sur la pertinence des programmes par rapport aux priorités stratégiques du pays sur le moyen terme mais seulement sur la base de l'analyse des budgets passés, des contraintes budgétaires générales et sur des pourcentages d'augmentation des crédits par rapport aux exercices précédents.

A l'évidence, le contexte de rareté des ressources de l'Etat face à l'importance des besoins à satisfaire, entraîne des allocations budgétaires inadaptées. Il devenait donc urgent de mettre en

place un mécanisme d'allocation qui assure la cohérence de la programmation budgétaire avec les priorités de développement.

C'est dans cette perspective que le gouvernement burkinabè a entrepris de s'engager dans une optique de moyen terme pour la politique budgétaire et a adopté en 1998 la démarche du budget programme comme méthodologie d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat.

Cette démarche permet de faciliter la formulation des choix budgétaires stratégiques et de rendre possible l'identification des inflexions éventuelles à apporter à la politique budgétaire dans son ensemble. Elle repose sur :

- la définition des objectifs à atteindre au cours d'une période donnée en réponse à un besoin ;
- l'identification de programmes et d'activités à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- l'évaluation des activités à mener ;
- la définition d'indicateurs permettant d'apprécier le résultat de l'action.

L'adoption de la démarche budget-programme a permis sa mise en œuvre dans six ministères pilotes identifiés et des formations ont été dispensées afin de permettre l'internalisation de cette approche par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus budgétaire. Une attention particulière a été accordée aux secteurs sociaux. Depuis sa mise en œuvre, on peut retenir que la démarche a suscité d'une part un engouement certain au niveau des acteurs ainsi qu'auprès de la communauté des partenaires au développement, ce qui a vite conduit à sa généralisation à tous les ministères. D'autre part, elle a permis d'introduire au niveau des acteurs du processus budgétaire, une culture d'identification de programmes et d'activités à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs précis ainsi que l'adoption de systèmes d'indicateurs permettant d'apprécier l'impact des programmes mis en œuvre. Cependant, il convient de relever que des faiblesses persistent dans son processus d'implantation. Il s'agit notamment de l'absence d'un cadrage macro-économique préalable à une prévision pluriannuelle des ressources et de la méconnaissance des acteurs impliqués dans le processus budgétaire au niveau sectoriel, des possibilités financières qui peuvent leur être offertes compte tenu des capacités financières de l'Etat et des priorités de développement du pays. La démarche a atteint une étape où il était devenu nécessaire de mettre en place un instrument qui permet d'assurer la compatibilité de la programmation des dépenses publiques avec les contraintes financières de l'Etat en fournissant à tous les ministères et institutions sur une période donnée, des indications sur les montants des ressources dont ils pourraient bénéficier dans le cadre du budget de l'Etat. En outre, cette approche conforte et crédibilise la préparation des programmes sectoriels.

Quelques constats :

⇒ La phase de préparation des avant-projets de budget (n+1) au niveau des ministères se situe entre les mois de mai et de juillet de l'année (n) (la circulaire budgétaire paraît en mai et un premier arbitrage intervient au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances en fin juillet). Pendant cette phase, les ministères ne disposent d'aucune indication sur les montants plafonds à ne pas dépasser dans le cadre de l'élaboration et de la budgétisation des programmes et activités qu'ils envisagent.

⇒ L'arbitrage effectué au niveau de la commission budgétaire du MEF ne se fonde pas sur la pertinence des programmes par rapport aux priorités stratégiques du pays sur le moyen terme ; il se fait sur la base de l'analyse des budgets passés, des contraintes budgétaires générales et sur des pourcentages d'augmentation des crédits par rapport aux

⇒ Les avants projets de budgets provenant des ministères peuvent être largement au dessus des possibilités financières de l'Etat et ne pas globalement traduire la politique du gouvernement sur la période ;

⇒ Les ministères ne disposent pas d'une période de temps suffisante pour reprendre l'ensemble de leurs avants projets après le passage devant la commission budgétaire ;

⇒ Le vote du parlement se fait sur la base d'un projet de budget qui ne traduit pas forcément les programmes initialement préparés par les ministères.

C'est dans cette optique que s'est inscrite la mise en place d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Cet instrument vise à renforcer le processus d'élaboration et d'exécution du budget. **Il est destiné à encadrer l'élaboration des budgets-programmes, en déterminant des plafonds de dépenses compatibles avec les équilibres macroéconomiques et financiers et ceci pour tous les ministères et institutions.** Il s'agit de prendre en compte certaines exigences de la politique budgétaire à moyen terme qui ont été ignorées dans la mise en oeuvre de l'approche- programme.

Principales implications du CDMT dans le processus budgétaire

Apport du CDMT

Entendu comme un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmation des dépenses publiques définissant un contexte dans lequel les ministères et institutions devront prendre des décisions sur la répartition et l'utilisation des ressources qui leurs sont allouées, le CDMT présente des avantages :

- En définissant un **cadre budgétaire cohérent et réaliste**, il contribue à un pilotage favorable au maintien d'une stabilité de l'environnement macroéconomique ;
- En mettant en place un **système d'allocation de ressources cohérent avec les priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles du gouvernement**, il contribue à une meilleure intégration entre les politiques et programmes et le budget de l'Etat ;
- En déterminant des **enveloppes financières sectorielles prévisibles** pour tous les ministères et institutions, il leur fournit la matière qui leur permet d'élaborer des stratégies et plan d'actions reflétant des programmes soutenables à terme ;
- En fixant un **cadre de discipline budgétaire globale rigoureuse**, il contribue à la promotion d'une utilisation plus efficace des ressources par des ministères jouissant d'une plus grande autonomie dans la préparation de leur programme ;

- En **prévoyant les ressources budgétaires attendues sur une période donnée** et déterminant de manière prévisionnelle des enveloppes sectorielles de ressources pour chaque ministère, il permet une meilleure planification des objectifs des secteurs et de leur réalisation.
- En **rationalisant l'affectation des ressources** à travers la prise en compte des priorités de développement, il favorise une meilleure lisibilité par les agents économiques des intentions du gouvernement sur le moyen terme et contribue ainsi à créer un environnement financier plus stable grâce à une crédibilité plus accrue des politiques économiques et une confiance des agents économiques plus grande.
- En donnant **l'opportunité aux partenaires de l'Etat et en particulier à la société civile de se prononcer sur l'orientation de la politique budgétaire sur le moyen terme, il contribue à introduire la participation dans le processus de programmation budgétaire.**

Toutefois, son élaboration comporte des implications au plan stratégique et au plan opérationnel.

Implications au plan stratégique

La mise en place du cadre des dépenses à moyen terme suppose de la part du gouvernement, **une politique globale cohérente** à laquelle doit être associée une **définition précise des priorités nationales et de l'apport de chaque secteur à leurs réalisations**. Dans cette optique, le cadre de gestion des politiques sectorielles doit privilégier l'utilisation systématique de plans stratégiques qui doivent se fonder sur des données de base disponibles et fiables.

Au niveau des priorités de développement

La programmation des dépenses doit se situer dans le cadre global des priorités de développement du pays.

Depuis l'année 2000, le gouvernement a adopté le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2000-2002, centré autour de quatre axes stratégiques pour réduire l'incidence de la pauvreté dans le pays :

- *accélérer la croissance et la fonder sur l'équité,*
- *garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base,*
- *élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;*
- *promouvoir la bonne gouvernance*

Pour la réalisation de ces objectifs, le gouvernement s'est assigné des objectifs spécifiques dans plusieurs secteurs prioritaires dont la réalisation permettra d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Il s'agit de : (i) l'éducation ; (ii) la santé ; (iii) l'eau ; (iv) l'agriculture ; (v) des infrastructures rurales (pistes).

Au niveau des politiques et stratégies sectorielles

Le Cadre des Dépenses suppose que le gouvernement dispose de politiques sectorielles clairement définies et auxquelles doivent être associées des plans stratégiques définissant les objectifs à atteindre ainsi que les moyens nécessaires.

Des efforts ont été déployés ces dernières années au Burkina Faso pour doter les secteurs de documents de stratégie assortis de plans d'actions. On dispose ainsi: du Plan décennal de l'éducation de base, du Plan National de Développement Sanitaire, du Plan Stratégique opérationnel de agriculture et de élevage; du Programme sectoriel transport et tourisme (transport et tourisme); du Plan national de bonne gouvernance, du Plan d'action national de la réforme de la justice,...

Implications au plan opérationnel

La programmation de la politique budgétaire sur le moyen terme implique des capacités institutionnelles et une certaine démarche en plusieurs temps. Elle implique également l'existence d'une base statistique fiable ainsi que d'outils de prévision et de programmation adaptés.

Bilan de la mise en œuvre du CDMT au Burkina Faso

Depuis l'adoption formelle du processus de cadre budgétaire de dépenses à moyen terme au Burkina Faso au cours de l'année 2000, trois exercices ont pu être mise en œuvre. Son actualisation annuelle a été envisagée pour s'inscrire dans le cadre global de l'élaboration du budget de l'Etat. A ce titre, elle précède l'élaboration de la circulaire budgétaire et fournit les éléments d'orientation en matière de plafonds sectoriels.

Le CDMT 2001-2003

Ce premier CDMT a été réalisé, suite à un séminaire organisé en 2000 avec l'appui de la Banque Mondiale qui a établi d'une part, un diagnostic du système budgétaire burkinabè, ses caractéristiques, ses forces et ses faiblesses et d'autre part, a renforcé les capacités de l'ensemble des acteurs du processus, dans la programmation budgétaire de moyen terme, les objectifs et le contenu d'un CDMT ainsi que les bases du processus CDMT. Ce séminaire avait également permis de poser les bases du développement d'un modèle de prévision macro-économétrique (RAMA BKF) dont la particularité est de permettre des projections de moyen terme sur la base d'équations de comportement spécifiées sur la base des caractéristiques de l'économie burkinabè.

Ce premier cadrage n'a véritablement pas servi aux ministères sectoriels dans l'élaboration de leurs avants-projets dans la mesure où les résultats n'ont pu être disponibles pour la préparation de la circulaire budgétaire. Cependant, il a contribué à cadrer le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

En termes de contenu, les prévisions d'enveloppes sectorielles n'ont pu être présentés en distinguant clairement les coûts des programmes en cours et les allocations pour les nouveaux programmes.

Le CDMT 2002-2004.

Ce second CDMT a permis des progrès significatifs. Il a été intégré dans la circulaire budgétaire pour l'exercice 2002, et son contenu en termes d'enveloppes sectorielles présente un niveau de désagrégation acceptable. Pour chaque ministère, le CDMT a fourni par titre budgétaire, l'enveloppe correspondant aux programmes en cours, l'enveloppe à affecter aux nouveaux programmes. Mais, concernant les ressources PPTE dont pourraient bénéficier le secteur, l'information détaillée n'a pu être fournie. De même, les allocations sectorielles n'intègrent pas les programmes d'investissements sur financement extérieur pourtant indispensable pour une cohérence d'ensemble du budget.

Le CDMT 2003-2005.

Cet troisième exercice a été précédé d'un atelier organisé en mars 2002 pour l'évaluation de l'ensemble des instruments de gestion budgétaire (Cadre des Dépenses à Moyen Terme, budget - programme et Revue des Dépenses Publiques) en vue d'approfondir les réflexions en cours dans ce domaine. Cet atelier a pu regrouper aussi bien les administrations impliquées dans le processus ainsi que les principaux partenaires techniques et financiers. Il a permis de formuler des propositions concrètes en vue d'une meilleure intégration des politiques sectorielles et du budget de l'Etat dans une optique de moyen terme.

Les résultats de cet atelier ont permis d'améliorer la mise en œuvre du processus CDMT au Burkina Faso. Il intègre désormais les ressources de l'initiative PPTE. De même le contenu a été amélioré en se fondant notamment sur plusieurs scénarios.

Les innovations principales apportées au contenu du CDMT 2003-2005 sont :

- *la définition de trois scénarios, pessimiste, tendanciel et optimiste ;*
- *Les recommandations à moyen terme de mesures spécifiques visant l'amélioration du cadre macroéconomique d'ensemble et l'accélération de la croissance en terme réel,*
- *les recommandations en terme de mesures fiscales à mettre en œuvre à court et moyen terme ainsi que de maîtrise des dépenses publiques tout en privilégiant celles sociales.*

Démarche d'élaboration

On peut résumer le processus actuel d'élaboration du CDMT en trois phases principales : 1/ un atelier de consultation des partenaires (PTF, Société civile) ; 2/ un atelier technique de cadrage, et ; 3/ un atelier de restitution.

Les ateliers de consultation et de restitution

Ces ateliers de travail ont pour but de favoriser le dialogue entre l'administration et les partenaires de l'Etat (partenaires au développement et société civile). Ils s'inscrivent dans l'optique d'intégrer dans les politiques et programmes publics à l'échelon national, le point de vue de la société civile et des partenaires au développement. Il s'agit donc de favoriser la confiance et le consensus entre

l'Etat et ces parties prenantes et de promouvoir la responsabilisation financière par le retour d'informations et les améliorations continues.

Dans le contenu, l'atelier de consultation est envisagé pour permettre des échanges autour des questions relatives : 1/ aux objectifs de la politique budgétaire sur le moyen terme; 2/ aux orientations stratégiques des allocations budgétaires sectorielles compte tenu des priorités définies dans la stratégie de lutte contre la pauvreté ainsi que la pris en compte de thématiques émergentes tirées de l'expérience de sa mise en œuvre et; 3/ aux grands axes de réformes de la gestion budgétaire sur la période.

L'expérience de la mise en œuvre du CSLP enseigne la nécessité d'aller au delà des secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, l'eau potable et le développement rural (agriculture, ressources animales et pistes rurales) pour prendre en compte d'autres priorités telles que l'assainissement, l'environnement et la lutte contre la désertification, l'électrification rurale, la promotion de la petite mine, la promotion des PMI/PME qui ont un impact certain sur la réduction de la pauvreté.

L'atelier technique de cadrage

La seconde étape est constituée par le travail technique d'élaboration du CDMT qui est effectué par une équipe restreinte regroupant l'administration économique et financière et certains départements sectoriels. Il s'agit : 1/ d'effectuer le cadrage macroéconomique ; 2/ d'élaborer les scénarios (tendanciel, pessimiste et optimiste) ; 3/ d'effectuer la répartition sectorielle de l'enveloppe financière globale.

Le travail de l'équipe technique se fonde sur les résultats et recommandations de l'atelier de consultation et aboutit à un projet de CDMT à soumettre en discussion finale avec les parties prenantes à l'atelier de restitution avant sa soumission au conseil des ministres.

Les étapes du cadrage sont :

1/ Cadre macroéconomique

- *Projection des agrégats macroéconomiques des trois prochaines années et définitions de scénarios de croissances probables (scénarios tendanciel, pessimiste et optimiste): secteurs réels, extérieurs et monétaires ;*
- *Politique budgétaire pour les trois prochaines années. : projections des ressources budgétaires, des dépenses et du déficits budgétaire de l'Etat (il s'agit de la projection du Tableau des opérations financières des trois prochaines années en tenant compte des réformes budgétaires en cours)*

2/ Allocations Budgétaires

- *Evaluation des enveloppes globales,*
- *Estimation des allocations de référence (coûts des programmes en cours),*
- *Détermination des enveloppes disponibles pour de nouveaux programmes*
- *Formulation de propositions d'allocations sectorielles de ressources en fonction des priorités*

Les enseignements majeurs à tirer de l'expérience du Burkina Faso

L'analyse sur le cadre budgétaire du Burkina Faso, permet de tirer des enseignements au plan stratégique, technique et opérationnel.

Au plan stratégique

L'analyse du cadre budgétaire à moyen terme du Burkina Faso, révèle la prise en compte des priorités sectorielles nationales ainsi que les contraintes en matière de ressources financières. Ce système d'allocation de ressources a permis d'une part aux ministères sectoriels impliqués dans la lutte contre la pauvreté de voir accroître considérablement leur part dans le budget et d'autre part de faciliter la gestion et le pilotage des finances publiques.

Part des secteurs prioritaires dans le budget de l'Etat hors dépenses communes, dette et investissements sur financements extérieurs

<i>Années</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002*</i>
<i>Education de base</i>	<i>16,9%</i>	<i>18,4%</i>	<i>25,6%</i>
<i>Santé</i>	<i>13,1%</i>	<i>14,3%</i>	<i>23,0%</i>
<i>Agriculture, hydraulique et ressources animales</i>	<i>4,6%</i>	<i>4,5%</i>	<i>8,8%</i>
<i>Infrastructures (pistes rurales)</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,1%</i>
<i>Promotion de la femme</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>1,2%</i>
<i>Autres secteurs prioritaires</i>	<i>4,7%</i>	<i>3,8%</i>	<i>5,7%</i>
<i>Ensemble, secteurs prioritaires</i>	<i>39,4%</i>	<i>42,1%</i>	<i>65,4%</i>
<i>Budget Etat*(en millions f CFA)</i>	<i>177.287,3</i>	<i>184.237,9</i>	<i>138.897,5</i>

** Chiffres provisoires de 2002*

** Budget de l'Etat hors dépenses communes, dette et investissement sur financements extérieurs*

Toutefois, le manque de politique et de plans d'actions dans nombre de secteurs constitue encore un handicap majeur à la mise en œuvre cohérent et efficace d'un cadre budgétaire d'ensemble.

Des ministères comme l'enseignement secondaire et supérieur, l'économie et les finances, l'administration territoriale et la décentralisation, la promotion de la femme, la sécurité, l'information, l'action sociale et le travail, la jeunesse et les sports, ... ne dispose toujours pas de document de stratégie et de plan d'action sectoriel. Et pourtant leur part dans le budget de l'Etat demeure relativement importante.

Par exemple en 2002, les parts en proportion du budget de l'Etat hors dépenses communes, dette et investissements financés sur ressources extérieures de l'enseignement secondaire et supérieur était de 17,4%, l'économie et les finances, 7,4% et la sécurité, 4,1%.

Au plan technique

L'instrument connaît des avancées significatives en terme de formulation (formulation de plusieurs scénarios macroéconomiques possibles, intégration des ressources sur initiatives PPTE dans la

répartition des enveloppes sectorielles). Toutefois des efforts restent à faire pour l'approfondissement de cadre.

- Des actions devront être mises en œuvre pour d'une part intégrer les financements extérieurs dans le processus en vue de permettre au budget d'avoir une cohérence d'ensemble et de traduire véritablement les priorités nationales et d'autre part améliorer le système de suivi et de programmation du programme d'investissements publics dans son ensemble.
- La question de la disponibilité de statistiques fiables demeure également une condition indispensable à la réussite d'un bon cadrage.

En matière de statistiques des finances publiques, le Burkina Faso dispose d'un instrument bien élaboré. Un Circuit informatisé de la dépense permet le suivi à tous les niveaux de l'exécution budgétaire. Des travaux sont actuellement en cours en ce qui concerne la réalisation d'un circuit informatisé de la recette.

Cependant, la production irrégulière et tardive des comptes nationaux constitue une faiblesse importante à la bonne prévision macroéconomique même si à ce jour le pays dispose de plusieurs modèles : l'Instrument automatique de prévision, le RAMA BKF, ...

- Le processus participatif dans la programmation budgétaire est une réalité au Burkina Faso. La préparation du CDMT intègre une phase de consultation des partenaires de l'Etat (société civile, partenaires techniques et financiers). Toutefois, ceci mérite d'être renforcé en impliquant plus efficacement les ministères sectoriels afin qu'ils fournissent des programmes et stratégies sectoriels mieux définis.

Au plan opérationnel

L'exercice CDMT est l'occasion de prendre en compte les recommandations des revues des dépenses publiques dans le processus budgétaire. Cependant les difficultés générales liées à la mise en œuvre des revues constituent actuellement une limite objective à une contribution efficace de cet instrument à l'amélioration du processus budgétaire.

Après dix (10) années d'exercices de revue des dépenses publiques, plusieurs secteurs ont été couverts notamment la santé, l'éducation, les infrastructures, le développement rural, avec des résultats plus ou moins satisfaisants.

Des contraintes dans plusieurs domaines existent à savoir, l'élaboration des termes de référence qui s'est révélée fastidieuse pour certaines RDP, entraînant des lenteurs dans le processus, la disponibilité et la fiabilité des données statistiques qui limitent l'efficacité et l'exhaustivité de l'analyse, le problème de financement des études, qui introduisent des incertitudes sur le respect du calendrier de leur réalisation, limitant par conséquent les secteurs couverts, les difficultés de mobilisation des consultants, liées d'une part, à la non disponibilité de compétences au niveau local et d'autre part, à la lourdeur des procédures qui caractérisent le recours aux consultations internationales. Aussi, le suivi des recommandations reste pour le moment insuffisant. En effet, il n'est pas fait systématiquement le point de leur mise en œuvre.

Il importe également d'améliorer l'internalisation de la démarche budget-programme afin que le cadre budgétaire d'ensemble reflètent davantage les préoccupations nationales de lutte contre la pauvreté. Pour les secteurs impliqués dans la stratégie de lutte contre la pauvreté (notamment la santé et l'éducation), il y a lieu d'évoluer vers l'intégration de cadre des dépenses à moyen terme sectoriel au niveau des ministères bénéficiant d'importantes ressources dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté afin d'améliorer le suivi et la programmation budgétaire global.

Conclusion

D'une manière générale, le processus budgétaire du Burkina Faso connaît des avancées significatives en terme de prise en compte des priorités nationales en matière de développement.

Cependant, ce cadre peut être d'avantage améliorer pour répondre mieux aux exigence liées à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. En effet, la question du ciblage des pauvres implique d'une part l'intégration de la dimension spatiale dans les allocations des ressources et d'autre part une bonne formulation de stratégies prenant en compte effectivement les pauvres (y compris la dimension genre).

Aussi, l'expérience du Burkina Faso enseigne que le processus d'amélioration du cadre budgétaire est avant tout un processus continu en fonction des leçons tirées de sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, des efforts devront être déployer pour que le cadre budgétaire d'ensemble prenne en compte la préoccupation de la recherche de l'équité qui a toujours été au centre de la stratégie du gouvernement du Burkina Faso en matière de lutte contre la pauvreté. A cet effet, le cadre budgétaire devra évoluer vers l'intégration dans son contenu, les aspects touchant la déconcentration budgétaire en veillant particulièrement à l'allocation plus accrue de ressources en faveurs des structures périphériques des secteurs prioritaires en vue de réduire les disparités régionales et les inégalités de tout ordre entre les hommes et les femmes

